

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 11 février 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. Date convocation : 05 février 2025. Présents : AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLLOT Annick, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine. Excusés : BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Forest JY.), JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Martin M.), ROY Régine. Absents : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, LEROY Anne, LOUHET Damien SAURAT Jean-François.
Secrétaire de séance : CHEYMOL AUGER Catherine En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

6- Affaires Générales - Création de poste à la suite d'avancement de grade- Rapporteur : Justine GUYOT

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organise délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade, Considérant que les agents sont promus au grade supérieur suite à leur ancienneté au sein de la collectivité et conformément aux lignes directrices de gestion.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs, comme suit, à compter du 1^{er} mars 2025, pour créer :

- 5 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe du fait de l'avancement de grade,
- Modifier le tableau des effectifs comme exposé ci-dessus, à compter du 01 mars 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 11 février 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 13/02/2025
Et de la publication le 13/02/2025


La Présidente

La Présidente,



R. ROY